

Avis à tous les titulaires de permis

Veillez prendre note qu’aucun permis de l’Office de la protection du consommateur ne vous sera délivré ou ne sera modifié tant que l’immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite au Registraire des entreprises du Québec.

Si des changements ont été apportés à votre immatriculation, veuillez effectuer les modifications avant de transmettre la présente demande. Dans le cas où les modifications apportées n’apparaissent pas sur le site du Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca), veuillez joindre une copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée (c’est-à-dire portant une estampe de dépôt ou copie de l’envoi recommandé comme preuve de dépôt) ou une copie de la confirmation si les modifications ont été effectuées en ligne.

Veillez vous assurer d’inclure les documents suivants dans votre envoi. L’absence d’un ou des documents retardera la délivrance d’un premier permis. Une demande de modification de permis n’est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements requis, les droits exigibles et les documents requis.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d’inclure les documents suivants dans votre envoi :

- Formulaire *Changement d’adresse – Agents de voyages*, incluant le ou les Annexe E ;
- Copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée (c’est-à-dire portant une estampe de dépôt ou une copie de l’envoi recommandé comme preuve de dépôt, ou encore la confirmation électronique) pour enregistrer le nouvel établissement, si ce dernier n’est pas affiché au Registraire des entreprises du Québec ;

Note : Le formulaire de modification est disponible sur le site web du Registraire des entreprises du Québec (<http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca>), sous la rubrique « Formulaires », puis « Modifications de l’immatriculation ».

- Original du permis (conservez une copie).

Dans le cas de l’exploitation d’un établissement à domicile :

- Copie d’un certificat d’occupation émis par la municipalité ou une lettre de la municipalité autorisant l’entreprise à exercer l’activité d’agent de voyages à ce domicile.

VOTRE LOCAL

On entend par « établissement principal » un établissement dans lequel le titulaire du permis effectue principalement ses opérations. Il s’agit d’un local d’entreprise distinct de tout autre, équipé d’installations autonomes, situé au Québec et physiquement accessible à la clientèle correspondant à une catégorie de permis. C’est le lieu où le commerçant exerce ses activités, y tient ses registres et où un client peut se présenter. Ce ne peut être l’adresse d’un répondant ou d’un fondé de pouvoir.

Un agent de voyages peut exploiter un établissement à son domicile ou à celui d’un conseiller en voyages aux conditions suivantes :

- la municipalité l’autorise à exercer l’activité d’agent de voyages à cette adresse;
- une pièce du domicile est réservé à cette activité;

- les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l’adresse électronique utilisés pour les activités d’agents de voyages sont au nom de l’agent de voyages et sont différents des numéros et de l’adresse du propriétaire du domicile.

Le titulaire de permis pourra être appelé à démontrer que son établissement, situé au Québec, correspond aux définitions précitées en déposant des copies des baux, des relevés téléphoniques ou de tous autres documents pertinents. Une case postale ne constitue pas une adresse au sens de la loi et ne sera pas acceptée.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Tous les documents doivent être transmis à l’adresse suivante :

Office de la protection du consommateur
Service des permis
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec)
G1K 8W4

Réservé à l'Office

No de permis:

No de commerçant:

NEQ:

Examiné par:

Date:

Réservé à l'Office

Section 1 : Identification de l'agence

Nom de l'agence :

Numéro de permis :

Section 2 : Ancienne et nouvelle adresse

Ancienne adresse

Nom utilisé :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone:

Télécopieur :

Nouvelle adresse

Nom utilisé :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone:

Télécopieur :

Section 3 : Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais que l'agent de voyages doit, dans les quinze jours de l'évènement, aviser le président par écrit de tout changement aux renseignements fournis et aux documents transmis.

Titulaire de permis :

Signature du titulaire :

Date :

À tout moment des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.

ANNEXE E : Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

AVIS

Pour chacun des établissements pour lesquels un permis est demandé, vous devez remplir une attestation de conformité dûment signée par le requérant du permis.

JE DÉCLARE avoir vérifié auprès de la ville ou de la municipalité que l'établissement situé au _____ (adresse) respecte la réglementation municipale relative aux usages.

JE DÉCLARE que mon établissement d'agent de voyages respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages, le tout tel qu'attesté par le certificat obtenu du greffier de la ville ou de la municipalité, le cas échéant.

JE DÉCLARE être informé que la délivrance du permis d'agent de voyages, par l'Office de la protection du consommateur, ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages.

JE DÉCLARE être informé que toute contravention à la réglementation municipale relative aux usages peut faire l'objet de recours judiciaires en cessation d'usage et de sanction pénales par la ville ou la municipalité.

J'AUTORISE, le cas échéant, l'Office de la protection du consommateur à communiquer la présente déclaration d'attestation de conformité à la ville ou à la municipalité concernée.

Dans le cas d'un agent de voyages exploitant un établissement à son domicile ou à celui d'un conseiller en voyages :

JE DÉCLARE qu'une pièce du domicile est réservée à cette activité.

JE DÉCLARE que les numéros de téléphone, de télécopieur et l'adresse électronique utilisés pour les activités d'agents de voyages sont au nom de l'agent de voyages et sont différents des numéros et de l'adresse du domicile.

Pour les requérants de permis exploitant une agence de voyages à domicile, veuillez joindre un certificat ou une lettre de confirmation de la ville pour l'exploitation de cet établissement.

Nom : _____ Prénom : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____